

Votre argent : questions réponses

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **13 (1983)**

Heft 4

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

**vosre
argent**

**questions
réponses**

Par le Service romand d'information
du Crédit Suisse

Que fait un exécuteur testamentaire ?

H.P. Fribourg: Lors d'une conférence à l'intention des aînés, un orateur a préconisé que l'on désigne dans ses dernières volontés un «exécuteur testamentaire». Quelles sont au juste ses fonctions?

Cette précaution est recommandable pour toute succession qui pourrait apparaître compliquée. On désigne en général en qualité d'exécuteur testamentaire une personne de confiance, un avocat ou un notaire. On peut également choisir une société fiduciaire ou une banque. Il est aussi parfaitement possible de désigner l'un des hé-

ritiers comme exécuteur testamentaire. Si le testateur n'a pas désigné d'exécuteur testamentaire, les héritiers peuvent, d'un commun accord, confier la succession à des spécialistes ou encore faire appel à eux pour des tâches spéciales comme, par exemple, les problèmes d'impôts ou la mise sur pied du plan de partage.

L'exécuteur testamentaire a la tâche de gérer la succession, de régler les dettes du défunt, d'acquitter les legs et de procéder au partage conformément aux ordres du disposant ou selon la loi. Il assiste à l'inventaire officiel qui est fait immédiatement après le décès et il représente la succession vis-à-vis des autorités ou des tiers. En résumé, il exerce la volonté du défunt et doit se soucier du patrimoine jusqu'au partage terminé. En fait, cela peut durer longtemps puisque, dans certains cantons, la seule disposition de l'imposition du droit de succession peut demander deux ans, voire davantage. L'exécuteur testamentaire entre en fonction immédiatement après le décès du testateur, indépendamment du fait que les héritiers sont à l'étranger ou même absents sans que l'on sache où, indépendamment aussi du fait qu'il y a des héritiers mineurs ou malades. Il n'est pas concerné par les désaccords éventuels surgissant entre les héritiers.

Qui paie pour la monnaie de singe ?

A.Z. Versoix: Je me suis fait «enfiler» des faux dollars lors d'un voyage. Existe-t-il un moyen de me faire rembourser?

Malheureusement vous n'avez aucun moyen de vous faire rembourser: bien plus, vous avez l'obligation d'apporter à la police ou à la Banque nationale ces coupures le plus rapidement possible en indiquant exactement dans quelles circonstances vous vous êtes fait «enfiler» ces faux billets.

Ces mésaventures sont plus fréquentes qu'on ne le pense. Au cours de la décennie 1972-1981, près de 200 000 faux billets et fausses pièces de monnaie ont été interceptés dans notre pays; les faux dollars représentaient plus de la moitié de ce total; ceci s'explique par le caractère international de la monnaie américaine et par la masse de coupures en circulation sur toute la planète.

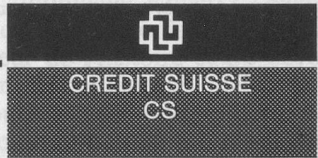
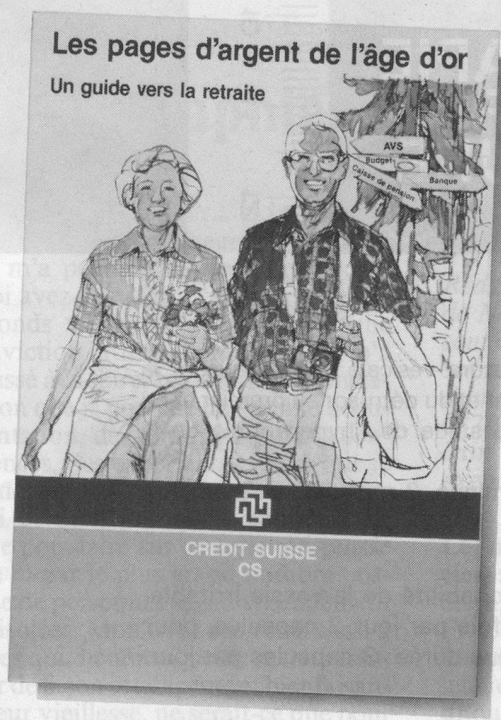
On sait que tous les billets de 1 à 10 000 dollars ont la même apparence (relativement facile à imiter) avec un recto à dominante noire et un verso vert, le format étant identique pour toutes les coupures.

Pendant longtemps, les faux les plus fréquents étaient des billets de 20 dollars; on commence à en trouver en circulation qui sont de 100 dollars.

Vous dit notamment

- quelle rente vous êtes en droit d'attendre de l'AVS
- comment élaborer un budget
- les services bancaires que vous offre le Crédit Suisse
- les avantages auxquels ont droit les personnes du 3ème âge dans la vie quotidienne
- quelles sont les possibilités de favoriser votre conjoint sur le plan testamentaire
- tout ce que Pro Senectute peut faire pour vous etc, etc...

Pour recevoir **gratuitement** cette publication d'une centaine de pages, demandez-la à l'une des succursales du Crédit Suisse ou expédiez le coupon ci-dessous au Crédit Suisse, service Pz, Case postale, 8021 Zurich



Nom _____

Prénom _____

Date de naissance (facultatif) _____

Rue _____ No _____

NPA _____ Localité _____

Serait heureux de recevoir 1 exemplaire de la brochure CS «Les pages d'argent de l'âge d'or» et vous en remercie d'avance.

Lieu _____ Date _____

Signature _____